

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les ruines du Moulin sur l'Hérault, à BESSAN
(Hérault).

appartenant à M. de RICARD Louis-Jean, propriétaire
viticulteur, Domaine de Saint-Louis, à Florensac
(Hérault)

sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments
historiques.

ARTICLE 2.

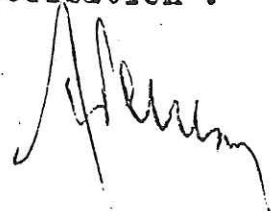
Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la
situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3.

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la
préfecture, au maire de la commune de BESSAN et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 15 Septembre 1954
Par autorisation :



Département :
HERAULT

Commune :
BESSAN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00
cdif.beziers@dgif.finances.gouv.fr

Section : AT
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/05/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

